



Recensement de la population 2026

3 Postes d'agent recenseur

Fiche de poste

Missions principales

Déposer les notices d'information ainsi que les identifiants des logements, inciter les habitants à répondre par internet, et les accompagner dans cette démarche si nécessaire.

Fixer un rendez-vous pour relancer, si la réponse par internet n'est pas parvenue.

Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet.

A titre exceptionnel, déposer les questionnaires, aider à les remplir et les retirer dans les délais impartis.

Relancer les habitants n'ayant pas pu être joints ou n'ayant pas répondu dans les délais impartis. Atteindre les objectifs et restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Conditions de travail

Le recensement de la population est prévu du 15 janvier au 14 février 2026.

Participation obligatoire aux séances de formation prescrites par l'INSEE (en général deux demi-journées, début janvier).

Pas d'horaire de travail fixe, l'agent recenseur s'organisant lui-même, hors de son travail, pour respecter les délais impartis (sachant que les personnes sont le plus souvent disponibles le midi, en soirée et le week-end).

Rémunération au forfait.

Compétences et qualités requises

Age minimum 18 ans.

Vous êtes en activité, à la recherche d'un emploi, à la retraite etc... et vous souhaitez un complément de revenus sur une courte période.

Vous êtes en capacité d'assimiler les concepts et les règles liés au recensement.

Vos qualités relationnelles et votre courtoisie vous permettront de dialoguer et de convaincre les habitants de l'importance de cette démarche.

Votre devoir de moralité, votre neutralité et votre discrétion seront de véritables atouts pour cette mission ceci dans l'objectif essentiel du respect du secret des informations récoltées.

Votre méthode et votre sens de l'organisation vous permettront de réussir votre collecte dans les délais impartis.

Vous maîtrisez un minimum l'outil informatique et internet.

Vous savez faire preuve de ténacité, de stabilité dans la fonction et êtes disponible (pas de congés pendant la durée de la collecte).